

# **CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Vote électronique du 23 novembre au 7 décembre 2020**

## **Avis n°2020-13**

***Avis du CSRPN Hauts-de-France sur la méthodologie de révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif forestier de Retz ».***

### **Contexte**

L'animateur du site Natura 2000 « Massif forestier de Retz », Raphaël Allaguillaume de l'Office National des Forêts, a présenté la méthodologie de révision du document d'objectifs ainsi que son contenu lors du GT « Espace » du 15 octobre 2020.

Le document suit la forme du modèle de l'ATEN fourni par le bureau d'études Biotope, assistant au maître d'ouvrage. Il reprend la fiche d'identité du site ainsi que différents tableaux présentant :

- les données administratives, propriétés, activités humaines et occupation du sol ;
- la présentation des grands milieux, habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable et opérationnels ;
- les mesures et suivis ;
- les données, cartes et charte en annexes...

Après avoir entendu la présentation de l'Office National des Forêts et Rémi FRANCOIS (rapporteur pour le compte du CSRPN pour ce dossier), puis tenant compte des échanges qui ont suivi, le groupe de travail « Espace » du 15 octobre 2020 a formulé, sur la méthodologie de révision ainsi que le contenu du document d'objectifs, les remarques suivantes :

- Préciser les noms et qualités des associations qui réaliseront les inventaires des différents groupes de faune concernés par le DOCOB ainsi que le rôle de l'Office National des Forêts auprès de ces associations.
- Réaliser une analyse plus poussée sur le potentiel d'accueil des espèces forestières (en particulier des chiroptères : que ce soit en parturition, hibernation et/ou swarming) en fonction de l'âge des plantations, du potentiel des parcelles forestières en arbre-gîtes, du risque d'éclatement des métapopulations...). Il est par ailleurs attendu de bien distinguer les mesures pour les espèces comme le Petit Rhinolophe dont les actions concernent principalement l'aménagement d'une ancienne maison forestière, des mesures concernant les espèces de chiroptères strictement sylvoles (les actions pour ces espèces sont à renforcer).
- Passer le Murin de Bechstein d'enjeu moyen à enjeu fort étant donné qu'il s'agit d'une espèce fortement menacée à l'échelle de la région Hauts-de-France et effectuant la totalité de son cycle biologique en milieu forestier.
- Retirer le raton laveur de la carte des espèces remarquables car il s'agit d'une espèce exotique envahissante.

- De manière générale, il a été émis le regret de la surface limitée de la Zone Spéciale de Conservation au regard des fonctionnalités relevant de l'ensemble du massif forestier de Retz et la présentation de mesures trop généralistes inspirant un rajeunissement de la forêt. Il est rappelé qu'un des plus gros enjeux de cette Zone Spéciale de Conservation repose sur les chiroptères arboricoles. Une question est soulevée sur le maintien des arbres gîtes (enjeu majeur) et l'adéquation de l'âge des peuplements forestiers ainsi que le maintien d'îlots de vieillissement et/ou de senescence. Le document d'objectif doit se montrer plus ambitieux sur ce point du fait, comme il a été précisé précédemment, que la Zone Spéciale de Conservation ne représente qu'une petite partie du Massif forestier de Retz.

Considérant néanmoins le DOCOB comme complet, le groupe de travail « Espace » a proposé un avis favorable au document d'objectif sur la base de la prise en compte de l'ensemble des remarques listées ci-dessus. Il souligne par ailleurs un point très positif, à savoir le passage d'une partie de la ZSC en Réserve Biologique intégrale pour répondre aux enjeux des chiroptères forestiers.

### **Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France**

Cette proposition d'avis a été soumise à l'ensemble des membres du CSRPN à un vote formel par voie électronique couvrant la période du 23 novembre au 7 décembre 2020.

À la suite de ce vote, le CSRPN donne un avis favorable à la méthodologie et au contenu du document d'objectifs sur le site Natura 2000 « Massif forestier de Retz » sous réserves de la prise en compte de l'ensemble des remarques formulées par le groupe de travail « Espace ».

Fait le 11/01/2020

à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI